

## **Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL S.A »**

La SOTRAPIL porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 décembre 2008 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 629.200 dinars pour le porter de 15.730.000 dinars à 16.359.200 dinars et ce par incorporation de :

- 607.815,268 dinars à prélever sur le poste « réserves pour réinvestissements exonérés » après réaffectation des résultats de 2007.
- 21.384,732 dinars à prélever sur le poste « réserves extraordinaires ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 125.840 actions nouvelles gratuites de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt cinq (25) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en bourse :**

- Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 30 décembre 2008.
- Les actions nouvelles gratuites, directement assimilées aux actions anciennes, ainsi que les droits d'attribution (Code ISIN : TN0006660047 ; Mnémo : SPIL8) seront négociables en Bourse à partir du 30 décembre 2008.

### **Admission en Bourse :**

A partir du 30 décembre 2008, le capital admis sera composé de 3 271 840 actions de nominal 5 dinars chacune.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du 30 décembre 2008.